Séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2020-04-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 24 mars 2020

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 2 et 24 mars 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription, dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

2020-04-02

Demande de dérogation mineure - 115, rue des Merisiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jean-Michel Gendron*;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser la construction, au 115, rue des Merisiers, d'un garage détaché positionné à une distance de 4,16 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement exige une marge de recul minimale de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 115, rue des Merisiers, telle que présentée par monsieur Gendron.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-03

Demande de dérogation mineure - 191, rue Poliquin

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jean-Sébastien Thouin*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 191, rue Poliquin, un garage détaché dont la hauteur atteint 5,6 mètres au lieu de 5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter cette demande;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 191, rue Poliquin, telle que présentée par *monsieur Thouin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-04

Demande de dérogation mineure - lot 3 065 332

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Justin Bernard* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le lot 3 065 332 de manière à créer deux lots constructibles qui présentent les dérogations suivantes :

- La profondeur minimale des lots est de 23,24 mètres au lieu de 28 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3 2012.
- La marge de recul avant minimale est de 6,09 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du Règlement de zonage RRU2-2012.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure qui a pour but de diviser le lot 3 065 332, telle que présentée par *monsieur Bernard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-05

Demande de dérogation mineure - 29, terrasse Perreault

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Claude Charest*;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 29, terrasse Perreault, les aspects dérogatoires suivants :

- au lieu de présenter une distance d'au moins 2 mètres de la ligne de rue et d'un mètre de la ligne latérale gauche, le stationnement empiète légèrement dans l'emprise de rue et est collé sur la ligne latérale (article 7.1.3 du Règlement de zonage);
- la case de stationnement située en fond de terrain ne permet pas les déplacements sans déplacer un autre véhicule (article 7.1.4 ru Règlement de zonage).

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 29, terrasse Perreault, telle que présentée par monsieur Charest.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-06

Demande de permis PIIA - Enseigne - 1120, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA présentée par Les poupées russes esthétique ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne murale ainsi que de l'affichage en vitrine au bâtiment situé au 1120, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne murale ainsi que l'affichage en vitrine relatifs au 1120, rue Notre-Dame, tels que présentés par *Les poupées russes esthétique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-07

Prolongation des délais pour les permis de construction

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que dans le contexte actuel de la pandémie, le conseil municipal autorise la prolongation des délais pour les permis de construction et les certificats dont les travaux ont été retardés, et ce, sans frais supplémentaires et jusqu'à nouvel ordre.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-08

<u>Adjudication de contrat - Entretien hivernal des rues, trottoirs et stationnement incitatif</u>

ATTENDU l'obligation pour la Ville d'assurer l'entretien hivernal de ses rues, trottoirs et stationnement incitatif ;

ATTENDU qu'en date du 6 février 2020, un appel d'offres public a été lancé, afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'entretien hivernal des rues, trottoirs et stationnement incitatif pour 3 années, avec option de renouvellement de 2 années supplémentaires ;

ATTENDU qu'à la date limite de dépôt d'une soumission, le 12 mars 2020 à 11 heures, une seule soumission a été reçue, laquelle s'est avérée conforme ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public no : **2020-02-01/AOP - Entretien hivernal des rues, trottoirs et stationnement incitatif**, octroie au soumissionnaire conforme *Excavation Daniel Latour inc.,* le contrat au coût de 3 714 037,54 \$, incluant les taxes, pour 3 années, soit 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

Que le conseil municipal se réserve le choix d'exercer l'option de renouvellement pour 2 années supplémentaires prévue au contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-09

Adjudication de contrat - Réparation de pavage et coupe de rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour la Réparation de pavage et coupe de rues, octroie au plus bas soumissionnaire conforme 9102-6963 Québec inc. (Poitras asphalte), le contrat au coût total de 614 817,32 \$, incluant les taxes, pour 2 années soit 2020 et 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-10

Municipalisation terrasse Turnbull - mandat notaire

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *9134-4069 Québec inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la terrasse Turnbull (lots 4 758 845 et 6 305 159) ;

ATTENDU que les travaux permettant la municipalisation de la terrasse Turnbull, sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé: Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sont, en partie, respectées;

ATTENDU qu'un addenda à l'entente sur les travaux municipaux a été signé entre les parties, et que celui-ci engage 9134-4069 Québec inc. à respecter toutes les obligations prévues à ladite entente sur les travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, des lots 4 758 845 et 6 305 159 au cadastre officiel du Québec, sur lesquels sont implantés la terrasse Turnbull;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau Laporte et Associés Notaires inc., de préparer le contrat d'acquisition de ces lots :

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-11

<u>Mandats - notaire et arpenteur-géomètre - servitudes de passage et d'entretien - terrasse Turnbull</u>

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que mandat soit donné à Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres de réaliser la description technique des assiettes de servitudes de passage et d'entretien relatives aux réseaux d'aqueduc, sanitaire et pluvial ainsi qu'aux services d'utilités publiques et de protection incendie dans le cadre du projet de développement domiciliaire de la terrasse Turnbull (rue et projet intégré) sur différents lots ;

Que ce mandat comprenne également le piquetage, après la réalisation des travaux, de la superficie affectée par lesdites servitudes ;

Que mandat soit également donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés notaires inc.* pour la préparation de ces actes de servitudes ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-12

Participation au défi des entreprises - Défi à pied levé

ATTENDU que dans le cadre de l'édition 2020 du *Défi à pied levé* se tiendra, pour une cinquième année consécutive, une activité spéciale de financement réservée aux entreprises ;

ATTENDU que cette activité de course à relais permet de recueillir des fonds dans le but de fournir des souliers de course à des jeunes lavaltrois démunis financièrement ;

ATTENDU que le coût d'inscription à cette activité a été fixé à 500 \$, par entreprise ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal s'inscrive à cette activité de *Défi aux* entreprises et qu'une équipe de participants soit formée ;

Que le coût de cette inscription au montant de 500 \$ soit imputé au poste 02 110 00 970, Subvention et dons - élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-13

Demande d'aide financière - Garde Côtière Auxiliaire Canadienne

ATTENDU que la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne* est un organisme qui a fait 10 interventions en recherche et sauvetage à Lavaltrie en 2019 ;

ATTENDU que l'organisme a comme objectif de faire de la sensibilisation dans le but d'encourager l'échange de renseignements et ainsi préconiser la courtoisie et le respect mutuel lors des sorties des plaisanciers sur le fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU que l'organisme fera un kiosque de sensibilisation, durant la période estivale, au quai de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie octroie une somme de 500 \$ pour le bon fonctionnement des activités pour l'année 2020 à la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne*;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 970 *Autres subventions.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-14

<u>Autorisation de signature - renouvellement du protocole d'entente pour les événements Rythmes et courant</u>

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par madame Isabelle Charette Que le conseil municipal autorise madame Isabelle Champagne, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à actualiser les clauses du protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie pour la réalisation des *Événements Rythmes et courant 2020*, et à agir en tant que signataire pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-15

Soutien financier - Société Alzheimer Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise, dans le cadre de la campagne de financement 2020 de la *Société Alzheimer Lanaudièr*e, le versement d'une somme de 500 \$ à cet organisme ;

Que cette somme soit imputée au poste 02 110 00 970 Subventions et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-16

<u>Demande d'officialisation - dénomination de nouvelles rues et d'un parc</u>

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité de toponymie pour recevoir des propositions de toponymie pour différentes rues du projet domiciliaire *Héritage du Roy* ainsi que dans le secteur industriel et le parc bordant la rue des Capucines ;

ATTENDU que les dénominations proposées sont les suivantes :

- rue René-Lippé
- rue François-Cottu
- rue Georges-Estu
- rue Pierre-Brot
- rue des Artisans
- rue des Charpentiers
- Parc Louise-Bissot

ATTENDU que ces dénominations proposées ne font l'objet d'aucune forme de controverse et ne créent aucune confusion avec la toponymie actuelle de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve les dénominations proposées par le Comité de toponymie, des nouvelles rues situées dans le projet domiciliaire *Héritage du Roy* et dans le secteur

industriel et qu'une demande d'officialisation de ces noms soit déposée à la *Commission de toponymie du Québec ;*

Que la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec accompagnée des plans de rues des deux secteurs concernés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-17

<u>Autorisation de soutien financier et technique pour le comptoir alimentaire</u>

ATTENDU la pandémie liée à la COVID-19 et les mesures exceptionnelles déployées au niveau national ;

ATTENDU que davantage de citoyens de Lavaltrie se retrouvent dans un contexte de vulnérabilité en lien avec la situation actuelle ;

ATTENDU que les organismes communautaires sont davantage sollicités en situation de crise et que le *Comptoir alimentaire L'Essentiel de Lavaltrie* contribue à offrir des services essentiels à la population lavaltroise ;

ATTENDU que l'organisation municipale dispose de ressources humaines et financières permettant de soutenir les activités de cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 4 800 \$, à l'organisme *Comptoir alimentaire l'Essentiel de Lavaltrie* dans le but de maintenir ses services à la population ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - Projets spéciaux, dons et subventions des élus ;

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à offrir un soutien administratif à l'organisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-18

<u>Appui - création d'un programme fédéral visant à contrecarrer l'érosion des berges dans le couloir fluvial</u>

ATTENDU que le gouvernement fédéral a cessé, en 1997, de faire l'entretien et la maintenance des travaux de réfection des berges ;

ATTENDU qu'à partir de cette année-là, l'entière responsabilité des travaux et de l'entretien des berges a été remise aux mains des propriétaires riverains ;

ATTENDU que ceux-ci n'ont pas la capacité, l'équipement, l'expertise et les moyens financiers pour le faire et que les berges se sont grandement dégradées depuis ce temps ;

ATTENDU que le batillage a été rendu plus fréquent depuis l'instauration d'incitatifs tarifaires à la fréquentation de la voie maritime depuis 2010 ;

ATTENDU que l'augmentation du trafic maritime, le creusage du chenal, la vitesse des bateaux ainsi que la fréquence des inondations saisonnières ont accéléré de façon exponentielle l'érosion des berges ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Qu'une demande soit faite au gouvernement du Canada, de :

- mettre en place un programme en matière de protection des berges du fleuve Saint-Laurent et d'y allouer des sommes spécifiques;
- prendre des mesures adéquates pour contrer le phénomène d'érosion des berges et d'assurer un environnement sécuritaire par la mise en œuvre des actions suivantes :
 - mettre en place un contrôle de la vitesse des navires dans le corridor fluvial avec un mandat de surveillance et de sanction pour les fauteurs, avec resserrement de ce contrôle la nuit;
 - entretenir les ouvrages de protection des berges mis en place par le gouvernement fédéral ;
 - effectuer une bonne gestion du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent afin d'éviter ou de limiter l'impact des inondations saisonnières.

Et ce, dans le noble but d'atteindre des objectifs environnementaux visant à protéger nos berges le long du Saint-Laurent, tout en soutenant les propriétaires riverains.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - fourniture et utilisation de l'eau potable

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-04-20

Contribution au projet pilote Taxibus Mobile D'Autray du CEIMQ

ATTENDU l'implantation du Centre d'expertise en innovation municipale du Québec (CEIMQ) au Technocentre de Lavaltrie en 2019 ;

ATTENDU la mission du CEIMQ de développer des innovations technologiques et de proposer aux municipalités des solutions répondant concrètement à leurs besoins ;

ATTENDU la volonté du CEIMQ de promouvoir la compétence des entreprises d'ici ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un projet pilote visant à développer une application mobile favorisant la réservation et le paiement des services du transport Taxibus sur les territoires de Lavaltrie et de Lanoraie ;

ATTENDU que ce projet pilote s'inscrit favorablement dans la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie par laquelle le conseil municipal souhaite bonifier les services en transport collectif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte de prendre part au projet pilote *Taxibus Mobile D'Autray* initié par le CEIMQ et qui vise à développer une application mobile favorisant la réservation de services de transport Taxibus et le paiement de ces services, pour les territoires de Lavaltrie et de Lanoraie ;

Que la Ville devienne partenaire de ce projet, en collaboration avec le CEIMQ, la Municipalité de Lanoraie, la MRC de D'Autray ainsi que l'entreprise lavaltroise *Recursyve;*

Que le conseil municipal s'engage à contribuer financièrement, pour un montant maximal de 12 500 \$, au développement du projet *Taxibus Mobile D'Autray* et que ce montant soit imputé au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Projets spéciaux, dons et subventions des élus* :

Que cette contribution financière est conditionnelle à l'atteinte du montage financier nécessaire à la réalisation du projet ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-21

Radiation de taxes 2020

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant
1590 91 7427	2020	137,42 \$
1986 98 5862	2019 et 2020	1,78 \$
2080 98 1078	2020	53,34 \$
2283 32 9506	2020	45,73 \$
2283 43 8027	2020	0,91 \$
1689 24 2828	2019 et 2020	182,84 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-22

Adoption du règlement 258-1-2020

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 258-1-2020 intitulé : Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 258-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-23

Exécution jugement 705-22-018895-191

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit voir à la perception des taxes sur son territoire et à l'exécution des jugements qui ont été rendus en regard des contribuables en défaut ;

ATTENDU le jugement prononcé le 11 février 2020 relativement à l'immeuble immatriculé 2282-15-3978-0-000-0000 (F) ;

ATTENDU que le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt public de procéder à l'exécution du jugement sur la base d'une prise en paiement ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Que les procureurs de la Municipalité, du cabinet *Bélanger Sauvé*, soient requis d'entreprendre l'ensemble des démarches et procédures nécessaires en vue d'assurer l'exécution du jugement rendu en faveur de la Ville dans cette affaire, le 11 février 2020, et ce, au moyen d'une prise en paiement de l'immeuble ;

Que les procureurs de la Municipalité soient requis de faire rapport quant à l'évolution des procédures auprès de la direction des services administratifs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-24

<u>Excédent de fonctionnement affecté - Festivités du 350e anniversaire de Lavaltrie</u>

ATTENDU que l'an 2022 marquera le 350e anniversaire de fondation de Lavaltrie :

ATTENDU que le conseil municipal désire souligner cet anniversaire en organisant des festivités durant l'année 2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite planifier ces festivités et prévoir les coûts associés ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ajout à son excédent affecté Festivités du 350e anniversaire, d'une somme de 40 000 \$ pour l'exercice financier 2020 ;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 février au 25 mars 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 26 mars 2020.

2020-04-25

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 3 mars au 2 avril 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 697 329,59 \$, selon le rapport déposé par le Service de la

trésorerie, en date du 1^{er} avril 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-04-26

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signe	é ce 7º jour du mois d'avril 2020.
Christian Goulet, maire	